

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 SEPTEMBRE 2015**

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : MM Jean Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, adjoints,  
MM Yves CARLE, Denise CHOCHILLON, Liliane JULIEN, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTE, Bruno HILAIRE,  
Ghislaine AUTRICQUE, Cynthia MICHEL

Absent : Jean LEYNAUD a donné pouvoir à Denise CHOCHILLON

Secrétaire de séance : Jean Paul BEAUTHEAC

Ordre du jour

**GESTION INTERCOMMUNALE**

- Syndicat Des Eaux Ouvèze Payre
  - présentation bilan 2014
  - demande de raccordement au réseau d'eau du quartier de la Chaumette et du secteur Font-Merveillouze
- Construction du Centre d'Incendie et de Secours de Privas - modalités financières
- Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse pour le CLSH organisé par CHOMERAC pour la période 2015-2018

**FINANCE**

- Distribution et transport de gaz et d'électricité – Instauration d'une redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public

**AFFAIRES SCOLAIRES**

- Rentrée scolaire – effectifs / enseignants / organisation hebdomadaire

**FONCIER**

- Transfert de voirie intérieure – Lotissement Les Lauriers – accord de principe

**URBANISME**

- Révision du PLU – information sur l'avancement du dossier
- SCOT – modification du périmètre

**TRAVAUX**

- Compte rendu des travaux en cours

**QUESTIONS DIVERSES**

- Informations sur la consultation pour locations photocopieurs
- Mission Locale – bilan 2014 sur Alissas
- Manifestations
  - Hameau des sciences le 27/09/15 à Chomérac
  - Spectacle « Don Quichotte » le 30/10/15 à la salle des Coirons – Alissas
- Divers

-----

Le Maire remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18H.

Il demande de rajouter à l'ordre du jour :

Finance :

Dissimulation des réseaux Quartier LAUZAS – Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire au SDE 07 pour EP et FT.

Tarif salle Gournier

L'assemblée donne son accord.

Denise CHOCHILLON présente une procuration que lui a remise Jean LEYNAUD pour le représenter et agir en son nom dans toutes les décisions qui seront prises lors de cette séance.

**GESTION INTERCOMMUNALE**

- Syndicat Intercommunal des Eaux Ouvèze Payre
  - **présentation bilan 2014**

Gilles VERGNAUD présente le bilan 2014 :

Présentation du Syndicat : le 1<sup>er</sup> janvier 2014, après 70 ans d'existence, un nouveau syndicat a vu le jour avec l'intégration de 2 autres communes (Meysses et Rochemaure) avec un nouveau périmètre, qui comprend désormais 15 communes.

Fonctionnement : service en régie directe pour 13 communes et délégation de service par la SAUR SA pour Meysses et Rochemaure.

Le Syndicat s'étend sur 23 264 hectares avec 21 117 habitants dont 10 803 abonnés.

Trois ressources : puits dans la nappe phréatique de Payre (commune du Pouzin) 75 % de la ressource et les sources du Lac (commune de Rochessauve) 25 % de la ressource pour 13 communes / captage de Fournier (commune de Meysses) pour Meysses et Rochemaure.

Une exception le captage de l'Eyrieux alimente 5 abonnés de Rompon.

Alissas est alimenté par le captage du lac.

Le syndicat, étant composé de 15 Communes, il est représenté par 30 délégués. Le bureau est composé d'une Présidente et de 6 vice-présidents. Les personnels techniques et administratifs sont au nombre de 14.

Le compte administratif s'est élevé en Exploitation : dépenses 2 120 530,94 € – recettes 2 181 061,60 €.

En Investissement : dépenses 3 223 458,66 € – recettes 3 532 761,74 €.

Le compte administratif annexe correspond à la part syndicale uniquement reversée par la SAUR dans le cadre de la DSP :

Exploitation : dépenses 146 211,80 € – recettes 145 074,12 €.

En Investissement : dépenses 117 934,86 € – recettes 352 490,10 €.

Prix du service : 1,01 € HT/m<sup>3</sup> (0,99 en 2013) – 0,65 € HT/m<sup>3</sup> pour une consommation > à 100 001 m<sup>3</sup> – redevance pollution 0,28 € HT/m<sup>3</sup>. La location annuelle des compteurs varie selon le diamètre de 50 € à 463,68 € HT. 93,85 % de factures ont été réglées.

Réseau : rendement 76,16 % - incidents 27 interventions dont 12 par le syndicat et 15 par l'entreprise titulaire du marché.

Précision – si l'usager détecte une fuite après compteur, le Syndicat ne peut lui facturer plus du double de sa consommation moyenne.

#### Investissements du syndicat des Eaux 2014

- ✓ la 56<sup>ème</sup> tranche, approuvée en conseil syndical le 04/03/2014, comprend des travaux de renouvellement de conduites et de renforcement de réseaux. Pour Alissas, il s'agit de réparer les dégâts d'orage de novembre 2014 au Quartier des Blaches.
- ✓ Achat de 2 véhicules Kangoo express.
- ✓ Différents moyens de paiement des factures : sur internet par carte bancaire, par prélèvement automatique à échéance de la facture ou mensuel
- ✓ Renouvellement des compteurs – 329 ont été changés en 2014.

#### o **demande de raccordement au réseau d'eau du quartier de la Chaumette et du secteur Font-Merveillouze**

Le Conseil municipal sollicite du Syndicat Intercommunal des Eaux Ouvèze Payre l'inscription dans son prochain programme de travaux du secteur Font-Merveillouze (en priorité N°1) et du Quartier de la Chaumette (en priorité N°2).

Rappel – Cette demande avait déjà été faite mais la priorité avait été donnée au Quartier Lauzas.

#### • Construction du Centre d'Incendie et de Secours de Privas - modalités financières

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait validé, en séance du 2/04/2015, le principe de construction du CDIS de Privas. Il donne lecture de la convention financière que le Conseil communautaire de la CAPCA a approuvée le 15 juillet dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un accord de principe à la participation de cofinancement de la commune pour la création du nouveau centre de secours de Privas (à hauteur de 35 % du montant total des études et travaux de construction). Ce cofinancement d'un montant de **73 049,97 €** étant étalé sur trois exercices budgétaires 2015 – 2016 – 2017. Il autorise le Maire à signer ladite convention.

#### • Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse pour le CLSH organisé par CHOMERAC pour la période 2015-2018

Le Maire informe l'assemblée que le contrat enfance Jeunesse, signé en 2011 avec la Caisse d'Allocations familiales d'Aubenas, est arrivé à son terme le 31 décembre 2014. Il s'agit de le renouveler pour la période 2015-2018.

Il indique que, par courrier en date du 21 mai 2015, les deux communes Alissas et Chomérac ont sollicité la Caisse d'Allocation Familiales afin d'accueillir les enfants de 3 à 11 ans dans le cadre d'un Accueil de Loisir Sans Hébergement et ceux de 11 à 17 ans dans le cadre de la Maison Des Jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire la convention de partenariat avec la C.A.F. pour une durée de 4 ans : 2015-2018 et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

### FINANCE

#### • Distribution et transport de gaz et d'électricité – Instauration d'une redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public

Le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle redevance concernant la distribution et le transport de l'électricité et du gaz a été instaurée par décret n° 2015-334 du 25 mars 2015. Il s'agit d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz, des réseaux publics de distribution de gaz et du réseau public de transport d'électricité.

Cette redevance est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :  $PR'T = 0,35 * L$  ou  $LT$ .

L = longueur en mètre des canalisations construites ou renouvelées et mises en gaz, LT = longueur en mètre de lignes de transport d'électricité installées ou remplacées et mises en service.

Le taux maximum à retenir est 0,35 € / mètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers réalisés sur les réseaux de distribution et de transport de gaz et d'électricité. (RODP provisoire) dans la limite du plafond suivant :  $PR'T = 0,35 * L$  ou  $LT$ .

#### • Dissimulation des réseaux Quartier LAUZAS – Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire au SDE 07 pour EP et FT

Le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité Quartier LAUZAS.

Il propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE07. Il donne lecture d'un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme des travaux présentés, autorise le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération, décide d'étudier ultérieurement les matériels d'éclairage qui devront être installés dans le cadre de cette opération, autorise le SDE07 à signer la convention à passer avec France Télécom et s'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Prévisionnel financier – contributions demandées par le SDE07 à la collectivité : EP = 8151,31 / Génie civil y compris études et câblages = 8 194,70

L'ensemble des propriétaires et locataires concernés sont conviés à une réunion publique le 28/09 – salle Gournier – avec les techniciens du SDE07, du Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre et de la CAPCA.

- Ramassage ordures ménagères sur les bâtiments publics

Suite à une entrevue avec Anne lise VIOUGEAS, responsable du service déchets à la CAPCA, il a été décidé d'affecter les bacs suivants :

Lieux	Bac	Volume	Fréquence	coût
Salles	1	660	1/semaine – 52	455.40
Ecole	1	330	2/semaine – 72	306.9
Aires de jeux	1	240	1/semaine – 52	/

- Tarif de location – Salle Gournier

Afin de compléter les tarifs de location de la salle Gournier, le Conseil municipal décide de fixer à 200 euros la location de la salle pour la manifestation suivante : réveillon du jour de l'an.

### PERSONNEL

- Risque prévoyance – avenant à la convention souscrit avec le CDG07

Le Maire rappelle que la commune a adhéré, le 1<sup>er</sup> janvier 2014, à la convention de participation portée par le CDG07 pour le risque « prévoyance » à compter du 01/01/2014.

Il est informé par le CDG07 qu'un avenant portant modification des conditions d'adhésion sera applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

L'article 1001 du code général des impôts relatif au montant de la TASCA a été modifié par la loi n° 2013-1203 du 23 décembre 2013 de financement de la sécurité sociale. Cette taxe passe de 9 % à 14 % en fonction des conditions d'adhésion.

Le maintien du questionnaire médical nécessitait une augmentation des taux de cotisations, sa suppression avec l'instauration d'un stage d'un an permettrait une légère baisse des taux.

C'est la seconde option qui a été choisie par le CDG07, ce qui implique un avenant à la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à la convention de participation portée par le CDG07 et conclu avec la MNT pour le risque « prévoyance » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et autorise le Maire à le signer.

### AFFAIRES SCOLAIRES

- Point sur la rentrée scolaire – effectifs 2015-2016 : 194 élèves

CLASSES	Effectifs
PS2 – MS	21
MS/GS	23
MS/GS	23
CP	17
CE1	24
CE1/CE2	20
CE2/CM1	22
CM1/CM2	22
CM1/CM2	22
Total	<b>194</b>

#### **Enseignants par classe**

PS2/MS Marie-Hélène DELAY – maternelle A : Bouton d'or

MS/GS – Emmanuelle MELIX – Pauline THOLOZAN – maternelle B : Margueritte

MS/GS - Claire ROUQUETTE – maternelle C : Rose

CP - Laure ARENAS

CE1 - Bérengère JOANNY

CE1/CE2- Isabelle CHADAIGNE

CE2/CM1 - Claude ARCAND – Clara BOURGET

2 classes de CM1 - CM2 - Catherine REYNIER – Nathalie DEMARTHE DYANT – Dominique BRUNEL (jeudi)

- TAPS

Une trentaine d'enfants participent aux TAPS. Divisés en 3 groupes, 6 activités leur seront proposées pour la session 14 septembre – 15 octobre. M CANTO n'a pas souhaité poursuivre l'atelier « jardinage ». Il est remplacé par Mme DEVIDAL.

- CANTINE

Le compteur électrique actuel ne pouvait supporter l'utilisation de fours de remise en température pour le passage en liaison froide. Un nouveau compteur doit être installé sur le bâtiment « cantine ». Pour l'instant un compteur de chantier avec une ligne provisoire permet de fonctionner.

Les repas, servis en liaison froide, sont très appréciés de tout le monde. Le retour est donc très positif.

### FONCIER

- Transfert de voirie intérieure – Lotissement Les Lauriers – accord de principe

Le Maire informe l'assemblée que La Société RAMPA REALISATIONS a déposé un permis d'aménager n° PA 0700815C0003 pour 14 lots à usage d'habitation, sur la parcelle ZA 3 située Quartier Greylas.

Dans le cadre de l'instruction, il lui est demandé un accord sur la rétrocession de la voirie. En ce qui concerne l'éclairage public et les réseaux EU et AEP, les gestionnaires de service établissent des conventions de rétrocession.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe sur le transfert, une fois réceptionnée, de la voirie intérieure du lotissement « Les Lauriers » dans son domaine public, à condition que les travaux de voirie et de réseaux d'eaux pluviales soient conformes au cahier des charges qui figure dans le permis d'aménager.

- Acquisition de terrain dans le cadre de la sécurisation du carrefour « Mairie » – Le Maire a rencontré Madame PONOT Brigitte qui souhaite vendre à la commune 3 parcelles de terrain situées à l'intersection de la RD2 et la VC 219 de Chir Blanc. Dossier à finaliser à la prochaine réunion.

## URBANISME

- Révision du PLU – information sur l'avancement du dossier

La consultation pour la désignation du bureau d'études va être lancée d'ici fin septembre, avec une réponse pour le 30 octobre. D'ici là, les services de l'Etat auront élaboré et transmis le « porter à connaissance ».

Les personnes publiques, associées à cette révision, sont : le Département, la Région, la commune de Privas et la Chambre d'Agriculture.

- SCOT – modification du périmètre

Le Maire informe l'assemblée que, par arrêté préfectoral du 7/08/2015, le périmètre du SCOT Centre Ardèche a été modifié. Cette modification est consécutive à la prise de compétence du SCOT par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du Plateau de Vernoux (SMEOV) et par l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Lamastre au SMEOV.

## TRAVAUX

- Compte rendu des travaux en cours ou à venir :

- La voie communale n° 14 dite « de la Coutelle », dont le revêtement a été refait suite aux intempéries, a subi quelques dégâts avec le passage de sangliers et de la végétation fait son apparition sur la chaussée. Un point a été fait avec l'entreprise COLAS pour réparer les dégâts. L'ACCA a été informée de la présence de sangliers sur ce secteur.
- Une peinture de signalisation au sol a été réalisée Quartier des Blaches pour sécuriser le passage des piétons.
- Suite aux récents épisodes pluvieux, une fuite d'eau à partir du toit a endommagé mur et faux plafond d'une classe maternelle. Un rendez-vous a été avec l'entreprise AVON.
- Un devis a été établi par l'entreprise MOMMEE Bernard pour la reprise du chemin d'accès « montée des gras ». Ces travaux permettraient l'accès aux services d'incendie et de secours. Avis favorable du Conseil municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur la consultation pour location photocopieurs

Une consultation a été lancée auprès de 9 sociétés pour le remplacement de 2 copieurs (école+mairie). Une fois reçues toutes les informations complémentaires demandées, une première sélection sera réalisée. Pour les sociétés retenues, une audition est prévue en mairie.

- Règlement de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes

La DDT a dressé un procès-verbal le 30/06/2015 de constat d'infraction à l'encontre de la Société PAP (GIFI), la Maison de la presse Le Kiosque, le Restaurant chez Mon Grand Père et Moto Passion pour l'installation de pré-enseigne, non dérogatoire, en bordure de la RD 2, sur le côté gauche sens Alissas/Privas, avant Hyper U. Une copie pour information a été adressée en mairie courant août.

- Mission locale – Le Maire donne lecture du bilan 2014 sur Alissas

Premiers accueils – 5 / Jeunes suivis – 27 / entretiens individuels – 63 / jeunes en fichier – 103.

Principales actions engagées et financées – aides financières directes et indirectes – 860 € / formations engagées – 13859 €

Situations emploi connues – 9 jeunes dont 1 CDI et 8 CDD.

- Bibliothèque – quelques informations

- ✓ Changement d'horaires à partir du 14/09/2015 – lundi et mardi de 16h30 à 18h (16h.18h) / mercredi de 9h30 à 11h30 (10h30.11h30) – 14h30 à 16h30 / Vendredi de 14h à 16h / samedi de 10h à 12h
- ✓ En rapport au projet avec la Petite enfance (RAM) et le CDAJE (commission départementale de l'accueil des jeunes enfants), intervention d'Estelle le 1<sup>ier</sup> et 2 octobre de 9h30 à 11h au RAM de Chomérac
- ✓ RAM – Projet CDAJE – animation le mercredi 18 novembre à partir de 16h30 avec parents et enfants : contes sur le thème « fais-moi peur » Halloween
- ✓ formations - 24-25/09 à la BDP Veyras : découvrir les malles « éveil musical » / 12/10 à Chomérac : réunion de secteur / 13/10 au Teil : réunion « bébés lecteurs »

- Manifestations

- ✓ 27 septembre 2015 – Hameau des Sciences à Chomérac – planning prévisionnel de la journée joint (MAJ 22/6/15)
- ✓ 30 octobre 2015 – spectacle « Don Quichotte » à la salle des Coirons – Alissas – convention avec la CAPCA jointe

- Dates à retenir

- ✓ 19 septembre 2015 – spectacle par l'association Arti's'show
- ✓ 1er octobre 2015 – 19h en Mairie – Mise en place du calendrier 2016 de réservation des salles avec l'ensemble des associations d'Alissas.
- ✓ 24 octobre 2015 – rôtie de châtaigne et repas « bombine » par le comité des fêtes
- ✓ 6/11/2015 – Les Inforoutes fêtent leurs 20 ans d'existence

Prochain conseil le 26 novembre 2015 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire, Jérôme BERNARD